



Abondant en Fêtes

Foire à tout du 1^{er} Mai 2024

Bulletin de réservation d'emplacement

Tarif exposants foire à tout :

	Mètres Linéaires	Tarifs / ML	Total
Nombre de mètres	ML	X 3€	 €
Emplacement avec voiture :	5 M minimum		
Oui Non			

Merci de nous renvoyer impérativement :

- Le bulletin de réservation
- La fiche de renseignements
(**Joindre une copie de votre pièce d'identité**)
- Le règlement intérieur signé
- Le paiement dans la boîte aux lettres à l'adresse indiquée
(**Règlement en espèce ou chèque à l'ordre « Abondant en fêtes »**)

Abondant en Fêtes – Elise RÉTIF, 22 Rue du Bout de Ville 28410
ABONDANT



: 06.42.16.84.55



: abondantenfetes@gmail.com

Règlement Intérieur de la Foire à Tout

- Abondant en fêtes est organisateur de cette manifestation qui se déroulera, Allée du Château, Rue de la Demoiselle ainsi que sur le parking du City. Chaque membre de l'association peut être repéré par un tee-shirt.
- Un service restauration / buvette est assuré par l'Association.
- La Présidente se réserve le droit de ne pas accepter toute personne nuisant au bon déroulement de cette journée.
- La zone des stands des exposants doit rester propre tout au long de la journée. Il vous a été remis un sac poubelle à votre arrivée et nous vous remercions d'en faire bon usage.
- Les emballages et objets non vendus à l'issue de la foire à tout doivent être emportés par les exposants.
- Les exposants renoncent à tout recours contre l'organisation d'Abondant en Fêtes pour tout dommage, préjudice ou perte quelle qu'en soit la cause. La simple adhésion vaut renonciation de recours.
- Les exposants s'engagent, en conséquence, à dégager l'organisateur, de toutes responsabilités en cas de perte ou de dommage matériel, ou en cas d'accident ou de blessures qui pourraient arriver à leur propre personnel ou leurs invités pendant la foire à tout.
- Les polices d'assurance souscrites par les exposants, les personnes morales et physiques qu'ils représentent, doivent comporter la mention de cette renonciation à recours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident, vol ou incendie.
- Les particuliers professionnels ou occasionnels doivent avoir été inscrits à la foire à tout, avoir observé les lois et règlement en vigueur et avoir réglé leur participation aux frais pour s'installer sur les lieux de la foire à tout.
- Les véhicules devront impérativement stationner sur le parking de l'école sauf si celui-ci est inclus dans la réservation.
- L'installation sauvage est interdite.
- Les heures d'ouvertures sont les suivantes :
 - Accueil des exposants de 6h00 à 8h00
 - L'accès des véhicules sur la foire à tout est interdit après 8h00
 - Ouverture du Public de 8h00 à 18h00
- L'entrée de la foire à tout doit rester inoccupée pour permettre l'accès aux véhicules de secours.
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la manifestation.

SIGNATURE :



Fiche de renseignements

Fiche de renseignement à remplir conformément à la réglementation en matière de vente d'objets mobiliers sur la foire à tout, etc... (loi du 30/11/1987, décret 2004-374 du 29/04/2004. Circulaires préfectorales n° 153 du 09/10/1995).

Particuliers :

- Je soussigné(e)
..... ,
déclare sur l'honneur ne pas avoir participé cette année à plus de deux manifestations de ce genre. Les objets que je mets en vente sont usagés, ma propriété et n'ont pas été achetés en vue de leur revente.
- Je m'engage à laisser mon emplacement propre avant mon départ.

Nom :

Prénom :

Activité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

N ° CNI :